Créé et géré par des agents des collèges syndiqués à Sud, ce bulletin vous informe de vos **droits**, de l'**actualité** et des **revendications** dans les collèges d'Ille-et-Vilaine. C'est aussi un **outil de liaison** pour nous faire remonter vos questions, préoccupations, suggestions...

http://www.sud-departementaux35.org/

Sud au Collège

bulletin d'information syndicale des Agents Techniques des Établissements d'Éducation

n° 12 - mai 2014

SUD propose un plan de prévention de la pénibilité pour les agents des collèges !!!

Devant les conditions de travail difficiles des agents des collèges, SUD a présenté un plan d'action et est intervenu à la séance CHS du 7 avril pour alerter l'administration et les élus sur la pénibilité de leur travail. L'administration a été attentive à notre contribution et a mis en avant pour y répondre la démarche Qualité de Vie au Travail en cours mais aussi les contraintes budgétaires pour le financement des solutions proposées. Nous attendons désormais que la collectivité agisse urgemment en matière de prévention et de santé au travail pour mettre en oeuvre des mesures concrètes en faveur des agents.

Fort des 40 rencontres d'information syndicale dans les collèges, SUD a constitué un dossier recensant l'état des conditions de travail des agents, les pathologies liées à l'usure professionnelle et les risques de pénibilité sur les postes occupés. **5 facteurs majeurs de pénibilité sur 10 répertoriés dans le Code du travail sont caractérisés :** manutention de charges lourdes, postures pénibles avec positions forcées des articulations, gestes répétitifs sous cadence imposée, manipulation d'agents chimiques dangereux, exercice professionnel dans un environnement sensible en terme de bruit, de chaleur, d'humidité.

Si ces critères ne sont pas nouveaux, leur reconnaissance juridique constitue aujourd'hui **une avancée non négligeable pour prévenir l'exposition à un risque et les effets à long terme sur la santé et l'espérance de vie des travailleurs.** Les pathologies rencontrées par les agents, à mesure que leur carrière professionnelle avance, sont malheureusement bien connues (hernies discales, lombalgies, entorses, tendinites, syndrome du canal carpien, troubles musculo-squelettiques).

Si on ajoute à cela le vieillissement des agents, le sous-effectif de certaines équipes, des conditions de remplacements pour arrêts maladie au mieux sous 3 semaines, des temps partiels non compensés, des postes de plonge ou de restauration inadaptés et des équipements vétustes non renouvelés, on obtient des conditions de travail difficiles au quotidien et une fatigue physique accentuée.

Face à cet état des lieux inquiétant, SUD a saisi officiellement le CHS en proposant un plan d'action constitué de mesures concrètes à mettre en place par l'administration:

- affectation de moyens adaptés aux besoins dans chaque établissement

- remplacement des agents en arrêt maladie dans un délai de 5 jours par la mise en œuvre d'un pool de remplacement de titulaires dans chaque agence départementale

- examen médical annuel pour les agents des collèges

- expertise sur la sécurité et les risques des postes de travail dans chaque établissement et pour chaque agent titulaire ou contractuel

- accompagnement des agents tout au long de la carrière sous forme de prévention, de formation, d'aménagement de poste ou de reconversion.

Faites-nous part ici de vos questions, préoccupations, suggestions (à envoyer sous enveloppe à l'adresse ci-dessous)
Si vous souhaitez une réponse personnalisée, indiquez vos coordonnées dans le bulletin qui est au verso

Solidaires Sud Départementaux 35

Section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex
téléphone : 02 99 02 39 82 télécopie : 02 99 02 39 91
mel : sud-departementaux@cg35.fr
permanence : Rennes-Beauregard - bâtiments modulaires - porte 32

Solidaires FONCTION PUBLIQUE

document réalisé et imprimé par nos soins

Engagée dans la fameuse démarche Qualité de Vie au travail, l'administration a l'occasion de montrer qu'au delà des mots, elle agit sans délai dans un plan d'ampleur de prévention de la pénibilité à la hauteur de la situation. **SUD est pour sa part déterminé à prendre tous les moyens nécessaires pour que notre employeur réponde à ses obligations en matière de santé et sécurité au travail et parvienne à des résultats**, a fortiori quand les risques sont avérés et sérieux.

Vers de nouveaux transferts ?

La déclaration de Manuel Valls le 8 avril 2014 concernant la réforme territoriale et la suppression des Départements annoncée pour 2021 a surpris tout le monde, y compris le Président du conseil général Jean-louis Tourenne qui s'est manifesté dans une déclaration de soutien vis-à-vis des agents. Le gouvernement avance à grands pas vers une nouvelle répartition de compétences entre collectivités (régions, métropoles et intercommunalité) avec un objectif clair : faire des économies d'échelle (11 milliards d'économie dans la Fonction Publique Territoriale) en réduisant le nombre de fonctionnaires par une mutualisation des personnels et une suppression progressive de postes.

En Ille-et-Vilaine, sans attendre 2021 du fait de l'existence d'une métropole, la compétence "collèges" pourrait être transférée dès le 1er janvier 2017 vers Rennes métropole, pour les établissements de son périmètre, entraînant ainsi un transfert des agents qui y travaillent.

Si ce transfert se confirme, il impactera fortement les personnels (organisation et temps de travail, carrière, régime indemnitaire, mobilité interne...).

En l'état actuel du projet de loi, nous sommes évidemment très attentifs aux débats politiques en cours, qu'ils soient nationaux ou locaux.

SUD vous informera de manière plus détaillée des évolutions réglementaires pour construire nos revendications dans les négociations à mener tant avec le président du Conseil général que celui de Rennes Métropole.

Enfin la NBI pour les chefs de cuisine!

Après une revendication répétée chaque année de la part des syndicats et la pétition de nos camarades de la CGT en novembre 2013 (à laquelle SUD a pleinement souscrit), la NBI sera enfin accordée aux chefs cuisiniers. **L'attribution de 15 points indiciaires est donc actée même si la date d'application n'est pas encore précisée**. Nous avons demandé son application immédiate indépendamment de la réflexion sur la fonction d'encadrement que l'administration souhaite mener. Le combat reste à poursuivre pour les agents de maintenance ex-maitres ouvriers qui devraient eux aussi légitimement en bénéficier.

A quand un salaire décent pour la catégorie C ?

Une nouvelle grille indiciaire pour les agents de catégorie C est applicable depuis le 1er février 2014. Cette mesure gouvernementale n'est pas à la hauteur de ce que SUD attend en terme de revalorisation salariale alors que le pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader et que le bas de l'échelle reste au niveau du smic. Les gains restent en effet minimes avec, selon les agents, de 1 à 11 points d'indice maximum (soit de 4 à 40 euros maxi). **Cette augmentation est loin de compenser le gel du point d'indice appliqué depuis 4 ans et qui sera prolongé jusqu'en 2017 au nom de "l'effort d'économie" demandé aux fonctionnaires par Manuel VALLS.** Et si l'administration s'affole du montant de 800 000 euros pour le financement de cette augmentation, le gain individuel reste lui bien dérisoire ! Pas de quoi sauter au plafond !

Ensemble, Tout est possible !!
Rejoignez SUD

information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : *avoir des renseignements sur Sud* ❑ *adhérer à Sud* ❑

nom :

prénom :

service ou adresse :

téléphone :

mel :

date :

signature :